
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|---|
| M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel | Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime |
| M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques |
| M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise | M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel |
| M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel | M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël |
| M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain | M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne |
| Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre | Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles |
| M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques | M. QUERON Robert à M. CANIVENC René |
| M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique | Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth |
| M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice | |

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - LE BOUSCAT - Fonds Conjoncturel de Solidarité - Réseaux
eaux usées rues Boileau et Baudin - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté, par délibération n° 2001/0955 du 12 octobre 2001 un programme concernant des travaux d'assainissement Eaux Usées - Eaux Pluviales, prévu au Fonds Conjoncturel de Solidarité pour les exercices 2002/2004.

Dans le cadre de ce programme qui a été confirmé par la délibération 2002/0874 du 22 novembre 2002, notre Etablissement Public souhaite lancer un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de réaliser le collecteur d'Eaux Usées prévu rues Boileau et Baudin sur la Commune du BOUSCAT.

Les travaux consisteront en la réalisation :

- d'une conduite de refoulement \varnothing 250 et de collecteurs \varnothing 400 et 800 mm sur 270 ml (rues Boileau et Baudin) avec raccordement sur le Génie Civil des ouvrages amont et aval,
- des regards de visite, branchements, raccordements, reprises, réfections et contrôles demandés dans le cadre de la consultation,
- l'injection au coulis de ciment de la conduite \varnothing 300 existante sur 345 ml.

Le réemploi des matériaux extraits devra être privilégié.

L'opération est estimée par les services à 136 704 € T.T.C. avec une marge de tolérance de + 5 %, elle est prévue au Budget Annexe Assainissement des exercices concernés, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme UB02.

Compte tenu du montant estimé et au regard du programme de rattachement de l'opération, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert pour la dévolution du marché «LE BOUSCAT - Assainissement Eaux Usées - Rues Boileau et Baudin », conformément au programme du Fonds Conjoncturel de Solidarité 2002/2004,

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises,

- autoriser Monsieur le Président à :

♦signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres lancé en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-I, 1^{er} alinéa dudit code,

♦signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

